

COMMUNIQUE DE L'INTERSYNDICALE



CHSCT DU 20 OCTOBRE 2016

Aménagement des structures et du réseau (pour avis)

Dans la continuité du CTL du 13 Octobre 2016, l'intersyndicale Solidaires aux Finances 71 et CGT Finances Publiques 71 ne cautionne pas non plus les aménagements des structures et du réseau prévus à l'ordre du jour de ce CHSCT.

Le dialogue social proposé par la direction ne permet pas à ce jour d'avoir des échanges constructifs. Dès lors, les membres de l'intersyndicale ont lu la déclaration suivante avant de quitter la séance :

Madame la Présidente,

Compte tenu de l'ordre du jour de ce CHSCT, consacré à l'adaptation des structures et du réseau, l'intersyndicale Solidaires aux Finances 71 et CGT Finances Publiques 71 ne siègera pas aujourd'hui. En effet, dans cette instance aussi, nous n'avons aucune marge de manœuvre qui nous permette un dialogue social constructif.

Nous déplorons tout d'abord la manière discriminatoire dont les groupes de travail ont été constitués. Les agents concernés par les restructurations et par ailleurs identifiés comme représentants du personnel, ont été arbitrairement et scrupuleusement écartés. Alors qu'ils sont avant tout des agents des Finances Publiques, dépositaires d'un savoir et d'un savoir-faire professionnel, et surtout de la connaissance des difficultés qui se rencontrent chaque jour dans l'exercice de leurs missions !

Nous dénonçons également le non respect de l'articulation entre le CTL et le CHSCT clairement relaté dans la circulaire relative au fonctionnement des CHSCT du Ministère de l'Économie et des Finances (article 57): comment rendre un avis en CTL sans l'avis du CHSCT ? Où est le respect de la réglementation ?

Rappelons ici que le rôle du CHSCT est bien de veiller à l'amélioration des conditions de vie au travail et non pas de nous associer au démantèlement des structures de la DGFIP.

Ainsi :

- 1- Concernant le rattachement de l'enregistrement à la publicité foncière, nous n'acceptons pas la mobilité imposée aux agents de Chalon sur Saône souhaitant suivre leurs missions. Les agents vont subir directement les conséquences de cette restructuration dans leur vie professionnelle et personnelle. Les dégradations des conditions de vie au travail sont déjà évidentes : perte de technicité, abandon des missions, déplacements forcés, etc.

- 2- Concernant la réorganisation des missions foncières, nous ne pouvons nous satisfaire du manque de visibilité au sujet de l'intégration des 23 communes au secteur foncier de Chalon sur Saône .Selon vous ce supplément entraîne une hausse de 8.34% de déclarations H. Mais qu'en est-il du nombre de rôles concernés, de la matière fiscale, etc. et cela toujours à effectif constant ?

Nous ne validons pas le démantèlement de l'accueil qui, dans un premier temps, va générer un collectif de travail ingérable : un agent secteur foncier, un agent PTGC et PELP. Comment le contribuable va s'y retrouver ? Et nous ? Et qu'en est-il des CCID qui vont être gérées intégralement par le secteur foncier ?

Les Risques Psychos Sociaux sont déjà suffisamment élevés pour ne pas en rajouter.

Ainsi, dans la continuité de l'action entreprise dans le cadre du CTL, nous faisons le choix aujourd'hui de ne pas siéger dans cette instance.

Mâcon, jeudi 20 octobre 2016

Réponse de la DDFIP 71 : Mme SIMON a souhaité nous répondre avant que nous ne quittions la salle.

Ainsi, elle estime que notre déclaration présente certaines inexactitudes :

- concernant l'enregistrement, elle précise que les agents de Chalon n'auront pas l'obligation de quitter leur résidence administrative. S'ils souhaitent suivre la mission enregistrement à Mâcon, ils seront prioritaires et pourrons bénéficier d'une prime.

- quant à la composition des groupes de travail, elle nous répond qu' *« elle n'a jamais dit qu'elle ne voulait pas de représentant des organisations syndicales »* et elle précise que *« c'est le chef de service qui choisit les agents participants à ces groupes »*.

« - sur l'articulation CHSCT – CTL, elle indique qu' *« il n'y a pas obligation de soumettre cet aménagement au CHSCT en l'absence de budget pour l'immobilier et que d'autre part le calendrier n'a pas permis une articulation normale »*. Dès qu'elle aura le budget, elle soumettra à nouveau cet aménagement à l'ordre du jour du CHSCT.

- à propos des missions foncières, elle insiste sur le fait que *« ce n'est que la finalisation de quelque chose (réforme) lancé il y a longtemps »*. Elle informe qu'un groupe de travail concernant l'accueil sera mis en place entre la direction et les chefs de service. *« L'intérêt général est que cela fonctionne »*.

A la suite de ces remarques, Mme SIMON propose la date du 3 Novembre 2016 pour la re-convocation du CHSCT.

► **A l'issue de cette séance, et dans le cadre de l'action menée au niveau national, l'intersyndicale CGT / Solidaires de Saône et Loire a décidé d'une vaste campagne de HMI en territoire avec pour point d'orgue la grève du 15 Novembre 2016. Plus de détails dans les jours à venir.**

